APERÇU DU FONDS

Portefeuille RGP Revenu Fixe d'Impact

Catégorie P

Au 9 mai 2025

Gestionnaire : R.E.G.A.R. Gestion Privée inc. (« RGP Investissements »)

Ce document contient des renseignements essentiels sur le Portefeuille RGP Revenu Fixe d'Impact que vous devriez connaître. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus simplifié du fonds. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou avec RGP Investissements sans frais au 1 855 370-1077 ou à l'adresse info@rgpinv.com, ou visitez le www.rgpinvestissements.ca.

Avant d'investir dans un fonds, évaluez s'il cadre avec vos autres investissements et respecte votre tolérance au risque.

Bref aperçu

Code du fonds : RGP908	**Gestionnaire du fonds** : RGP Investissements
Date de création de la catégorie : 25 août 2021	**Gestionnaire de portefeuille** : RGP Investissements
Valeur totale du fonds au 31 mars 2025 : 100 422 010 $	**Sous-gestionnaires de portefeuille :** Optimum Gestion de placement Inc., Addenda Capital Inc. et Corporation Fiera Capital
Ratio des frais de gestion (RFG) : 0,22 %	**Distributions** : Distribue généralement le revenu, le cas échéant, mensuellement, et les gains en capital, le cas échéant, annuellement en décembre.
	Placement minimal : 500 $ (initial), 25 $ (additionnel)

Dans quoi le fonds investit-il?

Le fonds a comme objectif de placement de générer un revenu régulier en investissant principalement dans des titres de revenu fixe canadiens de qualité. Pour atteindre son objectif, le fonds investit dans des titres directement, ou indirectement au moyen de fonds négociés en bourse ou d'organismes de placements collectifs sous-jacents, et a recours à une approche d'investissement responsable. Le fonds maintiendra une allocation géographique à prédominance canadienne tout en allouant un maximum de 49% de l'actif net du fonds pouvant être investi en titres d'émetteurs étrangers.

Les graphiques ci-dessous donnent un aperçu des placements du fonds au 31 mars 2025. Ces placements changeront au fil du temps.

Dix principaux placements (au 31 mars 2025)

1. Government of Canada, 3.50%, 2034/03/01	2,27 %
2. United Kingdom Treasury Bond, 0.87%, 2033/07/31	2,00 %
3. Government of Canada, 2.75%, 2055/12/01	1,99 %
4. Province of Quebec, 3.65%, 2032/05/20	1,94 %
5. Trésorerie et autres éléments d'actif net	1,90 %
6. Government of Canada, 3.25%, 2034/12/01	1,90 %
7. Province of Ontario, 4.05%, 2032/02/02	1,81 %
8. Kingdom of Belgium, Series '86', 1.25%, 2033/04/22	1,50 %
9. Province of Ontario, 4.10%, 2054/10/07	1,46 %
10. Canada Housing Trust No. 1, 4.25%, 2034/03/15	1,45 %

Les dix principaux placements représentent 18,22 % du fonds.

Nombre total de placements : 288

Répartition des placements (au 31 mars 2025)

Par catégorie d'actifs (%)	
Titres à revenu fixe canadiens	66,68 %
Titres à revenu fixe internationaux	26,31 %
Titres à revenu fixe américains	4,17 %
Trésorerie et autres éléments d'actif net	2,84 %

Par secteurs (%)	
Obligations étrangères	30,48 %
Obligations d'entreprises canadiennes	26,92 %
Obligations des gouvernements provinciaux et de leurs entités liées	17,14 %
Obligations du gouvernement fédéral canadien et de ses entités liées	12,15 %
Obligations municipales	10,24 %
Trésorerie et autres éléments d'actif net	2,84 %
Titres adossés à des créances hypothécaires	0,23 %

Quels sont les risques associés à ce fonds?

La valeur du fonds peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent. Une façon d'évaluer les risques associés à un fonds est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ». En général, le rendement des fonds très volatils varie beaucoup. Ces fonds peuvent perdre de l'argent mais aussi avoir un rendement élevé. Le rendement des fonds peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces fonds risquent moins de perdre de l'argent.

Niveau de risque

RGP Investissements estime que le niveau de volatilité de ce fonds est **Faible**.

Ce niveau est établi d'après la variation du rendement du fonds d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du fonds et peut changer avec le temps. Un fonds dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.

Faible	Faible à moyen	Moyen	Moyen à élevé	Élevé

Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influer sur le rendement du fonds, consultez la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? » dans le prospectus simplifié du fonds.

Aucune garantie

Comme la plupart des fonds, ce fonds n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette section vous indique le rendement annuel des parts de la catégorie P du fonds au cours des trois dernières années. Les frais du fonds ont été déduits du rendement exprimé. Les frais réduisent le rendement du fonds.

Rendements annuels

Ce graphique indique le rendement des parts de catégorie P du fonds au cours des trois dernières années. La valeur du fonds a diminué pendant une de ces années. Les rendements indiqués et leur variation annuelle peuvent vous aider à évaluer les risques antérieurs associés à ce fonds mais ils ne vous indiquent pas quel sera son rendement futur.

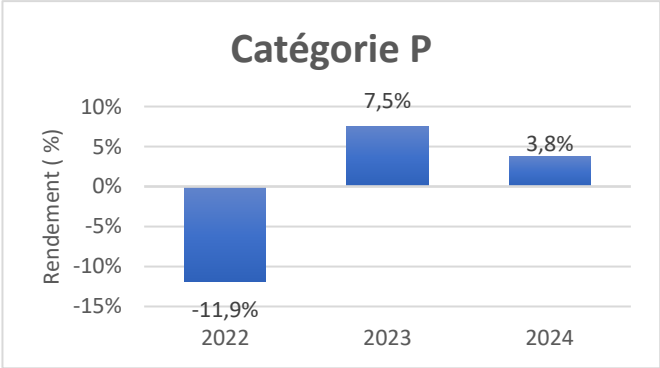

Meilleur et pire rendement sur trois mois

Ce tableau indique le meilleur et le pire rendement des parts de la catégorie P du fonds sur trois mois au cours des trois dernières années. Ces rendements pourraient augmenter ou diminuer. Tenez compte de la perte que vous seriez en mesure d'assumer sur une courte période.

	Rendement	**3 mois terminés**	**Si vous aviez investi 1 000 $ dans le fonds au début de la période**
Meilleur rendement	8,4 %	29 décembre 2023	Votre placement augmenterait pour s'établir à 1 083,86 $
Pire rendement	-7,7 %	29 avril 2022	Votre placement chuterait pour s'établir à 923,49 $

Rendement moyen

Depuis sa création, les parts de catégorie P du fonds ont généré un taux de rendement annuel composé de -0,4 %, ce qui signifie que si vous aviez investi 1 000 $ dans cette catégorie du fonds depuis sa création, votre placement vaudrait aujourd'hui 985,51 $.

À qui le fonds est-il destiné?

- Vous désirez investir dans un portefeuille qui adopte une approche d'investissement responsable;
- Vous êtes prêt à tolérer un risque faible;
- Vous recherchez un placement à moyen ou long terme; et
- Vous recherchez une solution de placement qui vous permet d'investir dans une vaste gamme de titres de créance afin de constituer un portefeuille diversifié majoritairement canadien.

Un mot sur la fiscalité

En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous rapporte un fonds. Le montant à payer varie en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence et selon que vous détenez ou non les parts du fonds dans un régime enregistré comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt.

Rappelez-vous que si vous détenez les parts du fonds dans un compte non enregistré, les distributions du fonds s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles soient versées en argent ou réinvesties.

Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux qui suivent présentent les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts de catégorie P du fonds. Les frais (y compris les commissions) peuvent varier d'une catégorie et d'un fonds à l'autre. Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les fonds et les placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

1. Frais d'acquisition

Vous ne versez aucuns frais d'acquisition ou de rachat si vous achetez, faites racheter ou substituez des parts de catégorie P du fonds. Des frais d'acquisition, de rachat ou de substitution peuvent être imposés par la société du représentant. Vous devez négocier ces frais avec la société du représentant. Ces frais ne sont pas versés au fonds ou à son gestionnaire.

2. Frais du fonds

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement du fonds.

Au 31 décembre 2024, les frais du fonds s'élevaient à 0,24 % de sa valeur, ce qui correspond à 2,40 $ sur chaque tranche de 1 000 $ investie.

	Taux annuel (en % de la valeur du fonds)
Ratio des frais de gestion (RFG) Il s'agit du total des frais de gestion (qui comprennent la commission de suivi) et des frais d'exploitation du fonds.	0,22 %
Ratio des frais d'opérations (RFO) Il s'agit des frais de transactions du fonds.	0,02 %
Frais du fonds	0,24 %

Renseignements sur la commission de suivi

Aucune commission de suivi ne s'applique sur les parts de catégorie P du fonds.

3. Autres frais

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais pour acheter, détenir, vendre ou échanger des parts du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de substitution	Il n'y a aucun frais si vous substituez ou transférez vos parts.
Frais d'opérations à court terme	Jusqu'à 2 % du montant que vous faites racheter ou que vous échangez, si vous achetez ou substituez, puis faites racheter ou substituez des parts de catégorie P du fonds dans les 90 jours suivant leur achat ou leur substitution. Cette pénalité sera payée directement au fonds.
Frais pour services professionnels	Les parts de catégorie P sont offertes principalement aux investisseurs qui ont un compte géré avec RGP Investissements. Dans ces situations, RGP Investissements facture des frais pour services professionnels en sa capacité de gestionnaire de portefeuille qui ont un compte géré avec nous (au sens attribué à ce terme dans le Règlement 31-103 – Obligations et dispenses d'inscription et les obligations continues des personnes inscrites). Ces frais sont établis entre RGP Investissements et vous et sont fondés sur la valeur marchande totale des actifs que vous détenez dans votre compte géré, y compris les parts de catégorie P. Ces frais couvrent les services professionnels continus reliés à votre compte géré, tels que l'établissement et le respect de vos objectifs de placement, l'évaluation de votre tolérance aux risques, de votre horizon prévisionnel et du rendement attendu. Ces frais ne sont pas inclus dans le RFG du fonds. Les parts de catégorie P peuvent, dans un nombre restreint de circonstances préalablement approuvées par RGP Investissements, être offertes aux investisseurs qui participent à un programme intégré ou à un programme de rémunération par honoraires admissible par l'intermédiaire de sociétés de représentants autorisées. Dans ces situations, les frais pour services professionnels sont établis entre vous et votre représentant et sont payables à la société du représentant. Ils sont généralement fondés sur la valeur marchande des actifs que vous détenez auprès de la société du représentant.
Services supplémentaires	Des frais pour les services supplémentaires peuvent être imposés par la société du représentant. Certains de ces frais sont négociables, tandis que d'autres pourraient ne pas l'être. Ces frais ne sont pas versés à RGP Investissements. Par exemple, des frais peuvent vous être imposés pour chaque distribution en espèces que vous demandez de recevoir par chèque (ces frais étant généralement non négociables).

Et si je change d'idée?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires, vous avez le droit :

- de résoudre un contrat de souscription de titres d'un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds;
- d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent de l'information fausse ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

Renseignements

Pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié et d'autres documents d'information du fonds, communiquez avec RGP Investissements ou avec votre représentant. Ces documents et l'aperçu du fonds constituent les documents légaux du fonds.

RGP Investissements
1305, boulevard Lebourgneuf, bureau 550
Québec (Québec)
G2K 2E4

Sans frais : 1 855 370-1077
www.rgpinvestissements.ca
Courriel : info@rgpinv.com

Pour en apprendre davantage sur les placements dans des organismes de placement collectif, consultez la brochure intitulée **Comprendre les organismes de placement collectif**, accessible sur le site Web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'adresse **www.autorites-valeurs-mobilieres.ca.**